

# Emile Louis : vingt ans requis pour viols en série

*L'avocat général a prononcé un sévère réquisitoire contre l'ancien chauffeur de car de l'Yonne, la défense dénonçant un procès monté pour venger l'honneur de l'institution judiciaire*

Vingt ans de réclusion criminelle. Hier soir devant la cour d'assises du Var, l'avocat général Michel Raffin a demandé aux jurés, non pas de donner la curée à Emile Louis, mais d'appliquer « une justice indépendante et forte à un homme qui se trouve pour la troisième fois devant une juridiction répressive pour des faits de même nature, un violeur en série ».

A la reprise des débats le matin, la cour a entendu à huis clos les dépositions des deux parties civiles, Chantal Paradis, cinquante-deux ans, l'ex-épouse d'Emile Louis, et sa fille de vingt-quatre ans, qui en avait quatorze, puis quinze, lors des deux périodes de vacances passées à Draguignan, pendant lesquelles elle a dit avoir été abusée pas son beau-père.

Cette confrontation s'est déroulée sans incident. Toutes deux ont confirmé leurs déclarations, Chantal Paradis exprimant une grande souffrance, alors que sa fille a failli s'effondrer dans le prétoire.

## Un pervers derrière un masque à la Gabin

Abordant la barre le premier, aux intérêts des deux victimes, M<sup>e</sup> Stéphane Levildier (barreau de Paris) s'est trouvé contraint

par les dénégations de l'accusé de se faire le chantre de l'accusation pour démontrer sa culpabilité.

Il est donc revenu sur les déclarations de Chantal Paradis, « qui n'en rajoute pas. Elle n'a pu libérer sa parole que quand Emile Louis a été interpellé et que cet homme qu'elle idéalisait n'a plus eu d'emprise sur elle ». Quant à sa fille, « qui a mis un mois avant de faire la démarche de porter plainte, sa crédibilité est totale au plan psychologique ».

Dans la foulée, M<sup>e</sup> Didier Seban (barreau de Paris) a dressé un portrait au vitriol de l'accusé, « qui joue au type sympathique avec son air goguenard à la Gabin, mais qui ment comme un maquignon quand il parle d'une machination des parties civiles, depuis l'éclatement médiatique de l'affaire d'Auxerre en 2000 ».

Détaillant une liste de vingt-cinq victimes, femmes et enfants, aussi bien dans l'Yonne que dans le Var, il a mis en évidence le même mode opératoire sur des proies vulnérables.

« Son parcours criminel n'a pas commencé à soixante ans. Quelle que soit la période, il ne

faisait pas bon être dans l'entourage de ce pervers pépère Mimile. »

## Un hommage inattendu au travail de la presse

L'avocat général a ouvert son réquisitoire par une forme d'hommage à ceux qui ont permis à cette affaire de démarrer : « Maryline Louis, dont l'opiniâtreté a permis de mettre fin à l'impunité de son père, doublée de la sagacité d'une équipe de journalistes, a abouti au cours de l'année 1997 à la désignation de l'accusé dans les médias et a accéléré l'enquête. »

Il a aussi opposé à l'apparence de « bon bougre » d'Emile Louis sa face cachée de « septuagénaire libidineux, de grand spécialiste de l'hypnose médicamenteuse, de menteur retors ».

M. Raffin a enfin identifié « la signature de ce prédateur sadique », séquestrant ses victimes, les ligotant sur une

table, rasant leur intimité, leur infligeant des sévices sexuels avec une seringue remplie d'eau savonneuse ou de médicament, les maintenant sous camisole chimique par ses breuvages.

## La défense dénonce un procès préfabriqué

Les défenseurs varois d'Emile Louis plaideront ce matin. Mais dès hier soir, le bâtonnier d'Auxerre Alain Thuault a dénoncé « un procès préfabriqué, où l'on tenait un coupable potentiel, mais où les gendarmes ont dû chercher des victimes ».

Selon lui, ce dossier varois n'était qu'une réaction à la bombe qui a explosé fin 2000 avec l'affaire des « Disparues de l'Yonne ».

« Devant l'émoi de l'opinion publique, à l'idée qu'Emile Louis puisse, après ses aveux, bénéficier de la prescription, on a cherché à le rattraper dans



A huis clos et dans la souffrance, Chantal Paradis et sa fille ont confirmé leurs accusations contre Emile Louis.

(Croquis d'audience Rémy Kerridin)

le Var. » Rappelant l'aveu public du garde des Sceaux, estimant que la justice n'avait pas fait son travail correctement, puis les sanctions infligées à quatre magistrats du parquet d'Auxerre, M<sup>e</sup> Thuault considérait que « l'institution judiciaire avait besoin de redorer son blason. Ce procès est là pour laver cet affront ».

Une démonstration réductrice, si l'impunité de l'accusé était garantie pour les faits de l'Yonne.

Mais la chambre criminelle de la Cour de cassation a décidé qu'il y aurait bien tôt ou tard un procès de l'affaire des « Disparues de l'Yonne ».

G. D.

## Dialogue de prétoire

Odette et sa fille Stéphanie ont fini par tomber d'accord à l'audience d'hier. Sur Emile Louis, leur ancien voisin des HLM des Billettes à Draguignan, mais aussi sur l'avocat de la partie civile M<sup>e</sup> Didier Seban.

**Stéphanie :** « Moi je l'ai trouvé génial. Il a bien parlé et il m'a montré un Emile que je ne connaissais pas. »

**Odette :** « Je suis de ton avis. Il a fait tomber le masque du gentil papy serviable et rigolo. Au moins, tu te rends compte que tu as été

abusée par son double visage. »

**Stéphanie :** « Je ne suis pas la seule. Quand il était à la prison de Casabianda en Corse, après avoir tripoté des fillettes à Roquebrune, en 1989, on le laissait sortir et on lui confiait même un camion pour aller chercher des courses à Bastia. »

**Odette :** « Ça veut rien dire. C'est pas une vraie prison, mais une colonie agricole réservée aux délinquants sexuels. »

**Stéphanie :** « Eh bien, jus-

tement ! Il a même dit que comme il était chauffeur de car, on lui confiait le ramassage scolaire des enfants des surveillants. Il fallait quand même qu'ils aient sacrément confiance en lui. »

**Odette :** « C'est vrai, ils ont eu de la chance qu'il ne soit rien arrivé. »

**Stéphanie :** « Et à Draguignan, les Combattants volontaires aussi lui faisaient confiance. »

**Odette :** « Là ça risquait rien, il n'y avait pas de petites filles et il ne faisait que porter

le drapeau aux cérémonies. »

**Stéphanie :** « Tu parles ! Il paraît qu'il leur a fauché 6 000 F dans la casseté. »

**Odette :** « Sans blague ! Si c'est vrai, ça va faire une tache dans ses mémoires. Il a commencé à les écrire en prison. C'est en deux tomes et il a déjà les titres : « Ce que fut ma pauvre vie » et « Un enfant dans la tourmente de la deuxième guerre mondiale. »

**Stéphanie :** « Bof, je sais pas si ça va faire un succès de librairie. Alors que s'il donnait la recette de sa potion... »